

Séance du Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2023

Délibération n° 2023-33– Plan d'actions 2024 du contrôle interne comptable et budgétaire

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 215 à 219,
Vu les statuts de l'INSA Hauts-de-France,

Considérant que 22 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique :

Le conseil d'administration adopte le plan d'actions 2024 du contrôle interne comptable et budgétaire, annexé à la présente délibération.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Contrôle Interne Comptable et Budgétaire

Contrôle Interne

Comptable et Budgétaire

Obligations : article 215 à 219 du décret GBCP

Objectifs : identifier et maîtriser les risques

Moyens : un diagnostic partagé entre l'UPHF et l'INSA Hauts-De-France en 2021. Un diagnostic spécifique à l'INSA Hauts-De-France pour 2022 et 2023.

Une cartographie des risques approuvée et un plan d'action mis en place.

Diagnostic annuel :

Identification des risques 2023

Risques identifiés 2024 Cycle - Processus - INSA	Risque très élevé	Risque fort	Risque moyen	Risque faible	Risque très faible	Total Risques
1. Immobilisations						
1. Autres immobilisations corporelles		2		1		3
2. Engagements et Provisions						
1. Provisions pour risques et charges					2	2
3. Dépenses						
1. Commande publique		1	2	5	10	18
2. Déplacements				2	1	3
3. Rémunération		1	3	20	16	40
4. Comptes fournisseurs / Agents					1	1
4. Produits / Recettes						
1. Dotations et subventions				2		2
2. Ressources propres			1	2	2	5
3. Comptes Clients					1	1
5. Trésorerie et dette						
1. Compte bancaire					3	3
2. Numéraire					1	1
3. Régies				1		1
4. Trésorerie à court terme				1		1
6. Budget						
1. Programmation Budgétaire					1	1
2. Suivi Budgétaire			1		1	2
TOTAL	0	4	7	34	39	84
%	0%	5%	8%	40%	46%	100%
RAPPEL 2023	1	5	12	28	38	84

Dans la cartographie, les risques sont triés par cycle et processus

Trois critères sont identifiés pour procéder à l'évaluation d'un risque :

1. La probabilité (P) de survenance du risque et/ou récurrence du risque.
2. L'impact (I) et les conséquences financières et comptables du risque : l'impact financier correspond aux montants estimés en euros du risque.

Les conséquences financières sont les conséquences du risque dans les procédures financières (retard de paiement, rejet de

3. Le manque (M) de maîtrise du risque.

Afin de donner une cotation au risque, chaque critère est noté de 1 à 5.

La cotation globale du risque se fait en multipliant les notes données pour chaque critère.

Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Niveau de risque	P*I*M (maxi 125)
Risque très élevé	PIM >= 45
Risque Fort	44 <= PIM < 30
Risque Moyen	30 <= PIM < 15
Risque Faible	15 <= PIM < 6
Risque Très Faible	6 <= PIM

Points de vigilance 2024

Tâche	Décrire (organisation, documentation, fréquence)	Chaque fois	P	I	M	FN	Caractérisation du risque	En cours	Plan Action 2023	Plan Action 2024
Mise en paiement des remboursements des étudiants sous contrat	Organisation	non conforme avec la réglementation	3	3	3	27	Risque Fort	<ul style="list-style-type: none"> - En lien avec le rétrocontrôle payé, une mesure des indicateurs administratifs et financiers a été mise en place y compris pour le mandat UNICOMENT au service RH. - Révision des révisions des rétrocontrôles étudiants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage des indicateurs administratifs et financiers avec les responsables et services (définition d'objectifs partagés). - Mise à jour de l'annuaire des étudiants. - Simplification de circuit des signatures. 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier chaque rétrocontrôle pour connaître la personne à l'origine du remboursement. - Réviser les dates de rétrocontrôle par l'application de l'annuaire des étudiants. - Vérification sur les dates de transmission de l'annuaire des étudiants et de retour des rétrocontrôles. - Informer les étudiants sur les dates de transmission des rétrocontrôles. - Contrôle accru au sein de la comptabilité entre la date de validation du contrat jusqu'à la date de paiement.
Enrichissement des droits d'inscription et fees d'apprentissage	Traçabilité		2	4	3	24	Risque Fort	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle, déploiement d'un nouveau SI d'inscription PEGAGE, mis en œuvre pour la rentrée 2022. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de PEGAGE, interface avec les autres systèmes (FAIT). - Révision des dates et habilitation (en cours). - Sécurisation des droits d'inscription et autorisation (FAIT). - Ecrire du processus "les droits administratifs des apprenants" (en cours). - Ecrire du processus rapprochement, écriture dans SIFAC (pas encore fait). - Ecrire du processus recouvrement (pas encore fait). - Réviser analytique, suivi des boursiers au impact financier de la politique d'attribution bourses (en cours). 	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination d'indicateurs, objectifs, cible, parts. - Mise à jour des inscrits au J10. - Réduction des délais entre le paiement et son écriture dans SIFAC (FAIT). - Ecrire des droits et habilitation (à finaliser et à valider). - Ecrire du processus "la suite administrative des apprenants" (FAIT). - Ecrire du processus rapprochement, écriture dans SIFAC (à faire). - Ecrire du processus recouvrement (à faire). - Réviser analytique, suivi des boursiers et impact financier de la politique.